

République française

Liberté - Egalité - Fraternité

Collectivité de Saint-Martin

JOURNAL OFFICIEL DE SAINT-MARTIN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL Exécutif - PAGES 2 À 8

ANNEXES AUX DÉLIBÉRATIONS - PAGES 9 À 23

N° 72 – du 1er août 2015 au 31 août 2015

Prix de vente : 2 €

Délibérations du Conseil Exécutif de Saint-Martin

MARDI 25 AOÛT 2015

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-1-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Renouvellement de la convention entre la Collectivité de Saint-Martin et l'Association Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L.) de la Guadeloupe.

Objet : Renouvellement de la convention entre la Collectivité de Saint-Martin et l'Association Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L.) de la Guadeloupe.

Vu l'article LO. 6314-1 et l'article LO 6314-3 du Code général des collectivités territoriales relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin en matière de logement ;

Vu le rôle et la mission des ADIL reconnus dans l'article L. 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis favorable de la Commission des affaires sociales du 09/07/2015 ;

Considérant, le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'approuver la reconduction de la convention entre la Collectivité de Saint-Martin et l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de la Guadeloupe, jointe en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'attribuer dans ce cadre à l'Association

Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de la Guadeloupe, une subvention d'un montant de 6 159 € (six mille cent cinquante-neuf euros) au titre de l'année 2015 et pour permettre la tenue de la permanence, la Collectivité de Saint-Martin prendra à sa charge l'intégralité du coût des billets d'avion aller-retour d'un conseiller-juriste chargé d'assurer la permanence .

ARTICLE 3 : D'autoriser Madame la Présidente du Conseil Territorial ou son représentant de signer cette convention avec le Président de l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de la Guadeloupe.

ARTICLE 4 : D'imputer la dépense au BP de la Collectivité de Saint-Martin.

ARTICLE 5 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-2-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Nomination des établissements scolaires publics de Saint-Martin - Correction.

Objet : Nomination des établissements scolaires pu-

blics de Saint-Martin - Correction.

Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint Martin ;

Considérant la délibération CE 95-7-2015, relative à la nomination des établissements scolaires publics de Saint-Martin, prise en date du 3 mars 2015 ;

Considérant qu'il appartient à la Collectivité de Saint-Martin de nommer les écoles publiques de son territoire ;

Considérant le rapport de la Présidente ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : Que la présente délibération complète et modifie la délibération CE 95-7-2015, relative à la nomination des établissements scolaires publics de Saint-Martin, prise en date du 3 mars 2015 ;

ARTICLE 2 : De corriger l'orthographe des noms des écoles publiques conformément au tableau ci-après :

Etablissement scolaire	Code établissement	Appellations retenues par délibération CE 95-7-2015	Correction
EMPU Quartier d'Orléans 1	9710768H	EMPU Eliane CLARKE	EMPU Elian CLARKE

ARTICLE 3 : D'autoriser la Présidente du Conseil territorial à signer tout acte relatif à cette affaire ;

ARTICLE 4 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité

2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-3-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Prise en charge de déplacement pour le comité Miss Saint-Martin pour Miss France.

Objet : Prise en charge de déplacement pour le comité Miss Saint-Martin pour Miss France.

Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint-Martin ;

Considérant que les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Guadeloupe sont désormais réunis sous une même bannière «Miss Guadeloupe Iles du Nord» pour l'élection de Miss France 2016 ;

Considérant l'organisation de manifestations promotionnelles sur la Guadeloupe dans le cadre de l'élection ;

Considérant la demande du Comité Saint-Martin pour Miss France;

Considérant le rapport de la Présidente ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : De prendre en charge 3 billets d'avion aller-retour Saint-Martin Guadeloupe dans le cadre de leur participation à la tournée promotionnelle en Guadeloupe pour :

- Morène FROSTON
- Kasey LAWRENCE
- Sarolia ADA

ARTICLE 2 : D'autoriser la Présidente du Conseil territorial à signer tout acte relatif à cette affaire.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense au BP 2015 de la Collectivité.

ARTICLE 4 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-4-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Adoption du Règlement d'attribution de l'Aide exceptionnelle «Préparation aux concours».

Objet : Adoption du Règlement d'attribution de l'Aide exceptionnelle «Préparation aux concours».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article LO 6314-1 ;

Considérant la nécessité de préciser les critères et modalités d'attribution de l'Aide exceptionnelle «Préparation aux concours»,

Considérant l'avis favorable de la Commission de l'Emploi, de l'Apprentissage, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle réunie le 17 août 2015,

Considérant le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'adopter le Règlement d'attribution de l'Aide exceptionnelle «Préparation aux concours» (ci-joint en annexe).

ARTICLE 2 : Le budget de ce dispositif est inclus dans celui du dispositif de l'Aide Individuelle à la Formation.

ARTICLE 3 : D'autoriser la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 4 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint

Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

VOIR ANNEXE PAGE 9

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-5-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Attribution de l'Aide Individuelle à la Formation et de l'Aide exceptionnelle à la formation.

Objet : Attribution de l'Aide Individuelle à la Formation et de l'Aide exceptionnelle à la formation.

Vu la délibération N° CE 41-11-2008 du 04 décembre 2008, fixant le règlement d'attribution de l'Aide Individuelle à la Formation (A.I.F) et de l'Aide Exceptionnelle,

Considérant les propositions de la Commission de l'Emploi, de l'Apprentissage, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle en date du 17 août 2015,

Considérant le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'allouer des Aides Individuelles à la Formation et Aides Exceptionnelles d'un montant total de treize mille soixante-treize euros et quinze centimes (13 073.15 €) réparti selon le tableau suivant :

AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION

Nom	Prénom(s)	Formation	Centre	Participation de la Collectivité
BOUCAUD	Chritelle Julienne	CAP Petite enfance	FORM'AVE- NIR Baie-Ma- hault	1 300,00 €
DORMOY	Lucie Nadine	PCIE START passeport de com- pétences in- formatique européen	FORE ILES DU NORD St Martin	374,40 €
AROTTE	Saïda	CAP Esthétique	Ecole Supérieure d'Esthé- tique et de maquillage Pointe-à- Pitre	1 976,00 €
SIBETHAL	Béatrice	CAP Esthé- tique	INFORM'IP St Martin	1 976,00 €
LABORIE	Nathalie	Certificat d'Initiation Nautique (CIN)	IFN SXM St Martin	1 875,00 €
JOE	Loïc	Agent d'escale	Institut Aero Formation Baie- Mahault	950,00 €
BELAN- COURT	Enel	Certificat d'aptitude de com- pétences CACES GRUE A TOUR et MOBILE	FORE ILES DU NORD St Martin	2 621,75 €
TOTAL				11 073,15 €

AIDES EXCEPTIONNELLES

Nom	Prénom(s)	Formation	Centre	Participation de la Collectivité
DESSOUT	Ayanna	Préparation concours infirmière	Cours Diderot Paris	1 000,00 €
ALEXIS	Kamela	Préparation concours infirmière	Centre Supérieur de Formation Montpellier	1 000,00 €
TOTAL				2 000,00 €

ARTICLE 2 : Les modalités de versement de l'A.I.F seront précisées dans la convention qui sera signée par les parties (Collectivité-Centre de formation-Stagiaire).

ARTICLE 3 : Le versement de l'Aide Exceptionnelle se fera, selon le cas, soit au centre de formation soit directement au concerné.

ARTICLE 4 : D'autoriser la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 5 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente

Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN****NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF**

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-6-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Délimitation des quartiers de Saint-Martin.

Objet : Délimitation des quartiers de Saint-Martin.

Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint Martin ;

Vu les besoins et manques en matière de données sur le territoire,

Vu les travaux réalisés par le cabinet URBIS,

Considérant le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'approuver la proposition de découpage des quartiers réalisé par le cabinet URBIS (joint à la présente délibération), mandaté spécialement pour cette mission en cohérence avec le SIG - Système d'Information Géographique.

ARTICLE 2 : D'autoriser la Présidente du Conseil Territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 3 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

VOIR ANNEXE PAGE 10**HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN****NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF**

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-7-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Autorisation à ester en justice au nom de la Collectivité de Saint-Martin - Recours contre l'Etat visant à obtenir le reversement des divers prélèvements encaissés par ce dernier au titre des jeux commercialisés par la société «Française des Jeux» et des paris gérés par le GIE «Pari Mutuel Urbain».

Objet : Autorisation à ester en justice au nom de la Collectivité de Saint-Martin - Recours contre l'Etat visant à obtenir le reversement des divers prélèvements encaissés par ce dernier au titre des jeux commercialisés par la société «Française des Jeux» et des paris gérés par le GIE «Pari Mutuel Urbain».

Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le livre III de la sixième partie de la partie législative du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 139 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, dans sa rédaction en vigueur jusqu'au 12 mai 2010 ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2006 fixant la répartition des sommes mises sur les jeux exploités par La Française des jeux ;

Vu le courrier du 29 août 2012 adressé par le Président du conseil territorial au ministre chargé du budget ;

Vu le protocole d'accompagnement financier de la collectivité de Saint-Martin signé avec le représentant de l'Etat le 12 décembre 2012 ;

Vu le courrier du 22 juillet 2013 adressé par la Présidente du conseil territorial au ministre chargé du budget ;

Vu la décision d'ordonnancement, non datée, reçue le 26 juin 2015 ;

Considérant le rapport de la Présidente du Conseil territorial,

Le Conseil exécutif,

CONSIDÉRANT que, suite au changement de statut, l'État a continué à percevoir les prélèvements suivants :

- Droit de timbre sur certains jeux commercialisés par la Française des Jeux : période du 15 juillet 2007 au 12 mai 2010 ;

- Prélèvement sur le solde, défini selon les modalités prévues par l'arrêté du 9 mars 2006 fixant la répartition des sommes mises sur les jeux exploités par La Française des Jeux (JO du 14 mars), des mises engagées pour les jeux commercialisés par la Française des Jeux : période du 15 juillet 2007 au 31 décembre 2012 ;

- Prélèvement sur le produit brut des paris gérés par le GIE Pari Mutuel Urbain, en application de l'article 139 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006 : période du 15 juillet 2007 au 12 mai 2010.

CONSIDÉRANT que la collectivité de Saint-Martin a appelé l'attention des autorités de l'État à maintes reprises sur la question du non-reversement des sommes en cause, notamment par un courrier du 29 août 2012 adressé au ministre chargé du budget alors en fonction puis par un second courrier du 22 juillet 2013 adressé à son successeur ;

CONSIDÉRANT que, de son côté, le préfet délégué alors en fonction a pris l'engagement, dans le cadre du protocole d'accompagnement financier de la collectivité signé le 12 décembre 2012, de «porter la demande de la collectivité de Saint-Martin visant à bénéficier du produit de l'ensemble des prélèvements sur les jeux conformément au courrier du 29 août 2012 adressé au ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget» ;

CONSIDÉRANT que la seule réponse concrète à ces diverses démarches et à cet engagement a pris la forme d'un versement par l'État d'une somme de 83 674 € au titre des droits de timbre perçus sur les jeux de la Française des Jeux au cours de la période du 1er janvier 2008 au 12 mai 2010 ;

CONSIDÉRANT que ce versement a été simplement accompagné d'une décision d'ordonnancement, non datée mais reçue le 26 juin dernier, n'apportant aucune explication sur les modalités de calcul de la somme en cause et, surtout, sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été fait droit aux autres demandes de la collectivité alors même que, sur la base des mises engagées en 2013 sur le territoire de la collectivité, le seul prélèvement sur le solde des mises engagées pour les jeux commercialisés par la Française des Jeux peut être évalué à 400 000 € par an, soit 2,2 M€ pour la période du 15 juillet 2007 au 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT ainsi que presque deux années ont donc été nécessaires à l'État pour apporter une réponse très partielle, dénuée de toute motivation, aux demandes légitimes et motivées de la collectivité ;

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'autoriser la Présidente du Conseil territorial à clore la procédure amiable et à porter cette

affaire devant la ou les juridictions compétentes afin d'obtenir le reversement de la totalité des sommes dues ;

ARTICLE 2 : D'autoriser la Présidente du Conseil territorial à prendre toute décision et à entreprendre toute démarche afin de défendre les intérêts de la collectivité lors de chacune des étapes de la procédure contentieuse.

ARTICLE 3 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-8-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Avis sur le projet de décret relatif à la compétence du préfet pour statuer sur l'enregistrement de la demande d'asile et pour procéder à la détermination de l'Etat responsable de l'examen de cette demande (NOR INTV1519202D/Rose-1).

Objet : Avis sur le projet de décret relatif à la compétence du préfet pour statuer sur l'enregistrement de la demande d'asile et pour procéder à la détermination de l'Etat responsable de l'examen de cette demande (NOR INTV1519202D/Rose-1).

Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer,

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dit CESEDA,

Vu la loi n°2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements,

Vu le décret n°2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin,

Considérant le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : De donner un avis favorable au projet de décret relatif à la compétence du préfet pour statuer sur l'enregistrement de la demande d'asile et pour procéder à la détermination de l'Etat responsable de l'examen de cette demande.

ARTICLE 2 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-9-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Don aux Archives Territoriales de Saint-Martin -- François PETIT (1J).

Objet : Don aux Archives Territoriales de Saint-Martin -- François PETIT (1J).

Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le code du patrimoine, en particulier le livre II relatif aux archives ;

Vu les articles L. 213-5 et L. 213-6 du code du patrimoine relatifs aux archives privées ;

Vu l'article L. 2242.1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatif aux dons et legs ;

CONSIDÉRANT que la rareté de certains titres et leur rassemblement depuis une trentaine d'années font des ouvrages donnés par M. François PETIT aux Archives territoriales un ensemble patrimonial et scientifique exceptionnel à conserver et une richesse culturelle, patrimoniale et scientifique pour Saint-Martin.

CONSIDÉRANT que le donateur souhaite que cet ensemble soit conservé aux Archives territoriales pour garantir son unité, sa pérennité, sa conservation et sa mise à disposition aux chercheurs et au public (communication et consultation selon le règlement intérieur en vigueur des Archives territoriales).

Considérant le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'accepter le don d'ouvrages de M. François PETIT aux Archives territoriales de Saint-Martin (Collectivité de Saint-Martin),

ARTICLE 2 : D'autoriser la Présidente du Conseil territorial à signer la convention de don, telle que proposée en annexe,

ARTICLE 3 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

VOIR ANNEXE PAGES 11 À 19

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité

2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-10-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Don aux Archives territoriales de Saint-Martin -- Alain M. DUZANT (2J).

Objet : Don aux Archives territoriales de Saint-Martin -- Alain M. DUZANT (2J).

Vu la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le code du patrimoine, en particulier le livre II relatif aux archives ;

Vu les articles L. 213-5 et L. 213-6 du code du patrimoine relatifs aux archives privées ;

Vu l'article L. 2242.1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatif aux dons et legs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifeste des archives données par M. Alain M. DUZANT aux Archives territoriales de Saint-Martin pour l'histoire de Saint-Martin et la valorisation de son patrimoine culturel,

CONSIDÉRANT que le donateur souhaite que cet ensemble soit conservé aux Archives territoriales pour garantir son unité, sa pérennité, sa conservation et sa mise à disposition aux chercheurs et au public (communication et consultation selon le règlement intérieur en vigueur des Archives territoriales),

Considérant le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'accepter le don des archives de M. Alain M. DUZANT aux Archives territoriales de Saint-Martin (Collectivité de Saint-Martin).

ARTICLE 2 : D'autoriser la Présidente du Conseil territorial à signer la convention de don, telle que proposée en annexe.

ARTICLE 3 : La Présidente du conseil territorial, le Directeur général des services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

VOIR ANNEXE PAGES 20 À 21

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :
1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-11-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Programme d'études et de diagnostics pour la connaissance, la préservation et la restauration du patrimoine historique et culturel.

Objet : Programme d'études et de diagnostics pour la connaissance, la préservation et la restauration du patrimoine historique et culturel.

Vu la loi Organique N°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

CONSIDÉRANT les orientations du contrat de développement 2014-2017, signé entre la Collectivité de Saint-Martin et l'Etat ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la préservation du patrimoine historique et culturel du territoire ;

Considérant le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'approuver le programme 2015 d'études et de diagnostics pour la connaissance, la préservation et la restauration du patrimoine historique et culturel.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement suivant et de solliciter les crédits correspondants auprès des services de l'Etat.

Financement Collectivité	100 000.00 €
---------------------------------	--------------

Financement Etat : Contrat de Développement	100 000.00 €
TOTAL	200 000.00 €

ARTICLE 3 : De donner autorisation à la Présidente de la Collectivité de Saint-Martin, pour signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

ARTICLE 4 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés de l'exécution de la présente délibération, qui fera l'objet d'une publication au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-12-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.

Objet : Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article LO 6353-4;

Vu le code de l'urbanisme;

Considérant l'instruction des dossiers effectués par le service en charge de l'urbanisme;

Considérant le rapport de la Présidente;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR : 3

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes d'utilisation ou d'occupation du sol dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'autoriser la Présidente à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 3 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

VOIR ANNEXE PAGES 22 À 23

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-13-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Acquisition Foncière -- Parcelles Section AR N° 618, 619 et 620 au lieudit la Savane, Grand Case 97150 Saint-Martin, d'une contenance (1 593 m2).

Objet : Acquisition Foncière -- Parcelles Section AR N° 618, 619 et 620 au lieudit la Savane, Grand Case 97150 Saint-Martin, d'une contenance (1 593 m2).

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article LO 6314-1 du CGCT, relatif aux compétences de la Collectivité de SAINT-MARTIN.

Vu, la délibération du 19 février 2010 instaurant un PAE à la Savane, Grand Case,
Vu la demande d'évaluation adressée le 09 février 2012

à la direction des services fiscaux, restée sans réponse ;

Considérant que la valeur proposée par France domaine dans ce secteur pour deux précédents avis, varie entre 60 à 80 euros le m2, d'où notre proposition à 75 euros le m2 ;

Considérant la nécessité d'étendre la Voirie et Réseaux Divers dans ce secteur, ainsi que la création d'un parking pour les cars scolaire.

Considérant le rapport de la Présidente du Conseil territorial,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR : 3
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

ARTICLE 1 : D'autoriser l'acquisition des parcelles AR N° 618, 619 et 620 située lieudit la Savane, Grand Case 97 150 Saint-Martin d'une contenance de 1593 m2 et ce pour un montant de cent dix-neuf mille quatre cent soixante-quinze euros (119 475 €) de la Société Island Rock Sarl.

ARTICLE 2 : D'imputer ces dépenses au budget de l'exercice en cours de la Collectivité.

ARTICLE 3 : D'autoriser la Présidente du Conseil territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 4 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT-MARTIN

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF	
Légal	7
En Exercice	7
Présents	3
Procuration	0
Absents	4

La Présidente certifie que cette délibération a été :

- 1) Affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité
- 2) Reçue à la préfecture de Saint-Martin

DELIBERATION : CE 112-14-2015

La Présidente,

L'an DEUX MILLE QUINZE le 25 août à 15 heures, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Madame la Présidente Aline HANSON.

ETAIENT PRESENTES : Aline HANSON, Ramona CONNOR, Jeanne ROGERS-VANTERPOOL.

ETAIENT ABSENTS : Guillaume ARNELL, Wendel COCKS, Rosette GUMBS épouse LAKE, Maud ASCENT-GIBS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

OBJET : Acquisition Foncière des Parcelles Section AR N° 613 et 615 lieudit la Savane, Grand Case 97150 Saint-Martin, d'une contenance de (1.098 m2).

Objet : Acquisition Foncière des Parcelles Section AR N° 613 et 615 lieudit la Savane, Grand Case 97150 Saint-Martin, d'une contenance de (1.098 m2).

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article LO 6314-1 du CGCT, relatif aux compétences de la Collectivité de SAINT-MARTIN ;

Vu, la délibération du 19 février 2010 instaurant un PAE à la Savane, Grand Case ;

Considérant la nécessité d'étendre la Voirie et Réseaux Divers dans ce secteur,

Considérant le rapport de la Présidente,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	3
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

ARTICLE 1 : D'autoriser l'acquisition des parcelles AR N° 613 et 615 située lieudit la Savane, Grand Case 97 150 Saint-Martin d'une contenance de 1098 m2 et ce pour l'euro Symbolique.

ARTICLE 2 : D'imputer ces dépenses au budget de l'exercice en cours de la Collectivité.

ARTICLE 3 : D'autoriser La Présidente du Conseil territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

ARTICLE 4 : La Présidente du Conseil territorial, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 25 août 2015.

La Présidente du Conseil territorial
Aline HANSON

2ème Vice-présidente
Ramona CONNOR

Membre du Conseil Exécutif
Jeanne ROGERS-VANTERPOOL

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 112 - 4 - 2015



REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE PREPARATION AUX CONCOURS

La réussite à tous concours nécessite une bonne préparation. Ainsi, la Collectivité de Saint-Martin, dans le cadre de ses compétences, souhaite accompagner financièrement les jeunes bacheliers qui s'orientent vers une école de préparation aux concours du domaine sanitaire et sociale afin d'augmenter leur chance de réussite.

Le présent règlement est établi afin de déterminer les modalités de versement de l'aide de la collectivité.

1- OBJECTIFS

L'objectif de cette aide est de permettre aux jeunes bacheliers, non éligibles à la Bourse de l'enseignement supérieur, de bénéficier d'une aide financière de la Collectivité pour le financement d'une préparation à l'un des concours suivants :

- *Infirmier(ère) D.E*
- *Educateur (trice) de Jeunes Enfants*
- *Educateur (trice) Spécialisé(e)*
- *Conseiller(ère) en Economie Sociale et Familiale*
- *Assistant(e) sociale*

2- PUBLIC ELIGIBLE

Ce dispositif ne concerne que les bacheliers qui s'orientent vers une école (ou centre de formation) de préparation au concours, au plus tard huit (8) mois après l'obtention du BAC.

Les candidats ne remplissant pas cette condition seront orientés vers le dispositif classique de l'ALF/Aide exceptionnelle.

3- AIDE DE LA COLLECTIVITE

Tout demandeur d'aide devra déposer un dossier de demande accompagné des pièces suivantes :

Pièces justificatives à fournir à la Collectivité :

- L'imprimé de demande d'Aide Individuelle à la Formation/Aide exceptionnelle
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Copie d'une pièce d'identité (Passport/CNI/Titre de séjour en cours de validité)
- Copie d'un justificatif de domicile (facture eau, électricité, téléphone)
- Copie du livret de famille ou Actes de naissance
- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition
- Copie du BAC ou du relevé de notes
- RIB

4- MONTANT DE L'AIDE

L'aide de la Collectivité s'élève à un montant forfaitaire de mille (1000,00 €) Euros.

5- PAIEMENT DE L'AIDE DE LA COLLECTIVITE

L'aide territoriale sera versée en deux fois, soit directement au bénéficiaire soit au centre/école de formation, selon les modalités suivantes :

- Versement d'une **avance de 80%** dès réception d'une attestation de démarrage de l'action de formation et de présence en formation du candidat,
- Versement du **solde de 20%** à la fin de la formation sur présentation d'une attestation de fin de formation,

Une convention reprenant les dispositions de ce règlement sera signée entre les parties (Collectivité et bénéficiaire de l'aide et/ou centre (école) de formation).

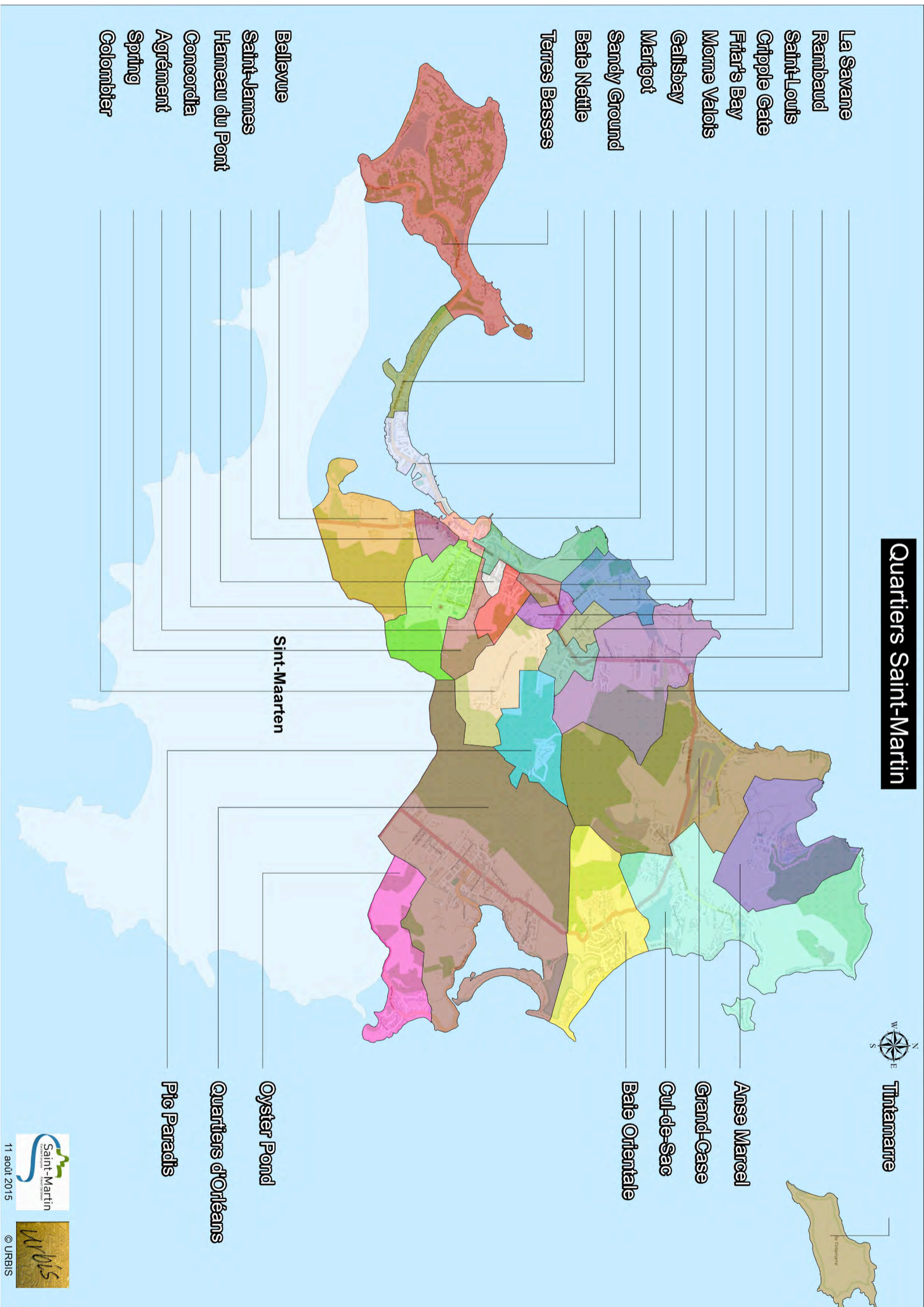
6- REMBOURSEMENT DE L'AIDE ALLOUEE

Si la formation a été réalisée partiellement, la collectivité se réserve le droit de demander le remboursement de l'aide. Le montant sera calculé au prorata de la durée de la formation et du reste à réaliser.

7- BUDGET DU DISPOSITIF

Le budget de ce dispositif est inclus dans celui du dispositif d'Aide Individuelle/Aide exceptionnelle de l'année en cours.

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 112 - 6 - 2015



ANNEXE à la DELIBERATION : CE 112 - 9 - 2015



CONVENTION DE DON n°2015-0001

À la Collectivité de Saint-Martin (Archives territoriales de Saint-Martin)

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **Collectivité de Saint-Martin**, représentée par sa Présidente, Mme Aline HANSON, dûment habilitée, par délibération CE (numéro à compléter) du Conseil exécutif en date du (à compléter),

Ci-après désignée « la Collectivité »,

ET

M. François PETIT

Shoal Bay
ANGULLA
F.W.I. (French West Indies)

Ci-après désigné « le donateur »,

L'un et l'autre étant retenus sous le vocable « les parties »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

M. François PETIT fait don d'ouvrages aux Archives territoriales de Saint-Martin (Collectivité de Saint-Martin). Ces ouvrages constituent une bibliothèque scientifique et de recherches sur l'archéologie et l'histoire de Saint-Martin mais aussi l'archéologie, le patrimoine, l'histoire, la faune et la flore des Antilles françaises et de toute la Caraïbe.

Le donateur souhaite que cet ensemble soit conservé aux Archives territoriales pour garantir son unité, sa pérennité, sa conservation et sa mise à disposition aux chercheurs (communication et consultation selon le règlement intérieur en vigueur des Archives territoriales).

Le don est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'acter le don d'ouvrages de M. François PETIT aux Archives territoriales de Saint-Martin (Collectivité de Saint-Martin), de régler les conditions d'accès et de communication des ouvrages au public pour permettre la communication et la valorisation des ouvrages dont un état sommaire est annexé au présent contrat.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS DONNES

Afin d'en assurer leur conservation, leur traitement, leur communication et leur valorisation, M. François PETIT donne aux Archives territoriales de Saint-Martin des ouvrages. M. François PETIT se déclare propriétaire de plein droit de ces ouvrages dont un état sommaire est annexé à la présente convention.

Ces ouvrages constituent une bibliothèque scientifique et de recherches sur l'archéologie et l'histoire de Saint-Martin mais aussi l'archéologie, le patrimoine, l'histoire, la faune et la flore des Antilles françaises et de toute la Caraïbe. La rareté de certains titres et leur rassemblement depuis une trentaine d'années constituent une richesse pour Saint-Martin. A ce titre, ces ouvrages sont un ensemble patrimonial et scientifique exceptionnel à conserver aux Archives territoriales.

Ces ouvrages représentent environ 700 livres (soit 12 mètres linéaires).
L'inventaire exhaustif du fonds est en cours.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

La Collectivité prend à sa charge le dépoussiérage, le conditionnement, la conservation et la gestion matérielle, le classement et l'inventaire du fonds François PETIT [côte : 1 J].

A l'issue de ces traitements, les répertoires et inventaires des documents donnés seront établis en trois exemplaires au moins, dont l'un sera remis à chacun des donateurs.

A l'issue du traitement du fonds par les Archives territoriales de Saint-Martin, l'instrument de recherche produit, tant sur support papier qu'électroniquement, sera mis à la disposition du public, sur place et en ligne.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCES ET DE COMMUNICATION

Le donateur accepte que les ouvrages du fonds François PETIT (1 J) soient communicables au public selon les conditions définies ci-après :

- Libre communication des ouvrages du fonds François PETIT (1 J) au public à compter de la fin du traitement par les Archives territoriales

Les Archives territoriales assurent la communication au public des ouvrages dans leur salle de recherche, selon les dispositions du règlement intérieur, et au regard de leur état de conservation.

La communication et la consultation des ouvrages se déroulent uniquement en salle de recherche des Archives territoriales de Saint-Martin ou, à défaut, dans tout local adapté à la communication et à la consultation des documents au sein des locaux des Archives territoriales. Tout prêt ou déplacement des ouvrages en dehors des locaux des Archives territoriales de Saint-Martin sont exclus dans le cadre de la communication et de la consultation des ouvrages.

ARTICLE 5 – REPRESENTATION ET REPRODUCTION

Des droits d'auteur ou plus généralement des droits de propriété intellectuelle sont détenus par des tiers et attachés à ces ouvrages et leur contenu. Les droits de reproduction et de représentation seront appliqués par les Archives territoriales conformément à la législation en vigueur sur les droits de propriété intellectuelle.

- Dans tous les cas d'usage (droit de reproduction des documents à usage privé des personnes ou pour un tiers), l'utilisateur sera informé de son obligation à se conformer au code de la propriété intellectuelle tant pour les éventuels droits patrimoniaux qui y seraient attachés, qu'au regard des droits moraux

(droits perpétuels) et de l'obligation de mentionner systématiquement le lieu de conservation, la désignation du fonds et la cote du document conformément à la mention suivante :

Archives territoriales de Saint-Martin, Fonds François PETIT, 1 J [cote complète du document à indiquer]

ARTICLE 6 – PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter de la date de signature par les parties.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de difficultés persistantes, les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront portés devant le Tribunal administratif de Saint-Martin.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Présidente de la Collectivité de Saint-Martin,
En l'Hôtel de la Collectivité de Saint-Martin,
Direction des affaires juridiques et du contentieux
BP 374 97054 Saint-Martin
- pour M. François PETIT,
Shoal Bay, Anguilla, F.W.I

FAIT A SAINT-MARTIN, en cinq exemplaires, le

Pour la Collectivité,
la Présidente du Conseil territorial, le donateur,

Aline HANSON François PETIT

Annexe 1

Etat sommaire des ouvrages

CONVENTION DE DON n°2015-0001

À la Collectivité de Saint-Martin (Archives territoriales de Saint-Martin)

Fonds François PETIT (1 J)

(Etat sommaire des ouvrages – en cours d'inventaire exhaustif)

TITRE
L'AVENTURE DE L'ILE DE SAINT-MARTIN
SAINT-MARTIN
ETUDES DE L'HABITAT ANCIEN DE LA PARTIE FRANCAISE DE SAINT-MARTIN
ST.MARTIN
SAINT MARTIN - COMMUNE FRANCAISE DES AMERIQUES
THE FATE OF GALSBAY VILLAGE
ANCESTER NI VIVANT NI MORT
WASEME LET-THEM-TALK SAINT-MARTIN
THE HOME OF THE SPIRITS PART 1- SAINT-MARTIN
LA DEMEURE AUX ESPRITS PARTIE 1-SAINT-MARTIN
ETUDES ET EDUCATION
THE GROUPERS AND SNAPPERS OF THE NETHERLANDS ANTILLES
FLORA OF THE NETHERLANDS ANTILLES
ST.MAARTEN ST.MARTIN
ST.MARTIN, WEST INDIES
AN ARCHAEOLOGICAL RECONNAISSANCE OF ST.MARTIN
EVASION A SAINT-MARTIN ET LES ILES SOUS LE VENT
EILANDGEBIED ST.MAARTEN NEDERLANDSE ANTILLEN
HISTORIC TOUR GUIDE SINT MAARTEN
HISTORIC TOUR GUIDE SINT MAARTEN
HISTORIC TOUR GUIDE SINT MAARTEN
HISTORIC TOUR GUIDE SINT MAARTEN
A SHORT HISTORY OF SINT MAARTEN
IN SEARCH OF ST.MARTIN'S ANCIENT PEOPLES
IN SEARCH OF ST.MARTIN'S ANCIENT PEOPLES
MEMORIES OF GOLD
MEMORIES OF GOLD
MEMORIES OF GOLD
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE TERRES BASSES
SINT MAARTEN INFORMATION GUIDE
CARAIBES FRANCAISES SAINT-MARTIN – SINT-MAARTEN GUIDE

CARAIBES FRANCAISES SAINT-MARTIN – SINT-MAARTEN GUIDE
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1992
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1992
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1993
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1994
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1994
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1994
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1996
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1997
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1998
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1998
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1998
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1998
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1999
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1999
ASSOCIATION ARCHEOLOGIQUE HOPE ESTATE BULLETIN ANNUEL 1999
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
HOPE ESTATE BULLETIN 2001
LANGUES ET SOCIETE AUX ANTILLES. SAINT-MARTIN
LANGUES ET SOCIETE AUX ANTILLES. SAINT-MARTIN
TROPICAL MIRROR
TROPICAL MIRROR
RESERVE MARINE DE ST-MARTIN ZONE-BLEUE
LE GUIDE SCOLAIRE DE SAINT-MARTIN 1995
DISCOVER AND KEEP ST MARTIN CLEAN I
SAINT-MARTIN DESTABILISATION SOCIETALE DANS LA CARAIBES FRANCAISE
THE INCOMPLETE GUIDE TO THE WILDLIFE OF SAINT MARTIN
ST. MARTIN HIER AUJOURD'HUI
1963 ALANDMARK YEAR IN ST MARTIN
TRENDY'S
ARCHEOLOGICAL SURVEY OF SITES AND BUILDINGS ST MAARTEN, NETHERLANDS ANTILLES. I
ST. MARTIN IN SIGHT

MONUMENTENINVENTARISATIE ST. MAARTEN DEEL III BUITEN PHILIPSBURG
ACHEOLOGISCHE SURVEY VAN FORT AMSTERDAM ST. MAARTEN NEDERLANDESE ANTILLEN
RECUEIL D'ARCHIVES HISTORIQUES CONCERNANT LES ILES DE ST MARTIN ET ST BARTHELEMY 1717 – 1938
RECUEIL D'ARCHIVES HISTORIQUES CONCERNANT LES ILES DE ST MARTIN ET ST BARTHELEMY 1717 - 1938
AN ARCHEOLOGICAL SURVEY OF ST. MARTIN-ST. MAARTEN
HISTORY OF SINT MAARTEN AND SAINT MARTIN
BEYOND THE TOURIST TRAP
DES ETRANGERS SANS DROITS DANS UNE France BANANIERE
EL BUEN CONSEJO
ARCHITECTURE ST BARTH
ARCHITECTURE ST BARTH
ARCHITECTURE ST BARTH
ARCHITECTURE ST BARTH
HISTOIRE DE ST BARTH
SAINT-BARTHELEMY A L'EPOQUE SUEDOISE
A STUDY OF FOUNTAIN NATIONAL PARK AND FOUNTAIN CAVERN
ARCHAEOLOGY OF TRANTS MONTSERRAT PART4 FLAKES STONE AND STONE BEAD INDUSTRIES
THE STORY OF THE ARAWAKS IN ANTIGUA & BARBUDA
INDIAN CREEK
JOLLY BEACH AND THE PRECERAMIC OCCUPATION OF ANTIGUA, WEST INDIES
CHARLES FORT ST CHRISTOPHER
THE ARCHAEOLOGY OF ST.EUSTATIUS THE GOLDEN ROCK SITE
THE ARCHAEOLOGY OF ST.EUSTATIUS THE GOLDEN ROCK SITE
BETWEEN ST. EUSTATIUS AND THE GUIANAS
BETWEEN ST. EUSTATIUS AND THE GUIANAS
BETWEEN ST. EUSTATIUS AND THE GUIANAS
THE GEOLOGY OF SABA AND ST EUSTATIUS
GET TO KNOW ST. EUSTATIUS
LES MUSEES DE ST. CHRISTOPHE ET NEVIS
BRIMSTONE HILL FORTRESS WORLD HERITAGE SITE
IN SEARCH OF THE NATIVE POPULATION OF PRE-COLUMBIAN SABA
AN ACHAEOLOGICAL INVESTIGATION OF SPRING BAY, SABA
AN ARCHAEOLOGICAL SURVEY OF SABA, NETHERLANDS ANTILLES
SABAN LORE TALES FROM MY GRANDMOTHER'S PIPE
CUBA ARQUEOLOGICA II
CUBA ARQUEOLOGICA
CERAMICA TREMPANA EN EL CENTRO DEL ORIENTE DE CUBA
ESPELUNCA ORGANO OFICIAL DE LA SOCIEDAD ESPELEOLOGICA DE CUBA ANO 3 / N°2
KA-INA N°7 SEPTEMBRE 1991 REVISTA DE ANTROPOLOGIA E HISTORIA DE LA DIRECCION D CULTURA DEL ESTADO SUCRE
DIALOGUES IN CUBAN ARCHAEOLOGY
PRE HISTORIA DE CUBA
EL CARAIBE ARQUEOLOGICO 1/1996
EL CARAIBE ARQUEOLOGICO 3/1999
EL CARAIBE ARQUEOLOGICO 6/2002

EL CARAIBE ARQUEOLOGICO 5/2001
PREHISTORIA DE CUBA
INTRODUCCION A LA ARQUEOLOGIA DE LAS ANTILLAS
SURINAME VOOR COLUMBUS / SURINAME BEFORE COLUMBUS
SURINAME BEFORE COLUMBUS
ART AND ARCHAEOLOGY OF PRE-COLUMBIAN CUBA
SOUBLETTE ET FILS PHOTOGRAPHY IN CURACAO AROUND 1900
L'ARCHEOLOGIE EN GUYANE
RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE DE PETIT-SAUT
BSR DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES GUYANE 1996
BSR DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES GUYANE 1997
BSR DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES GUYANE 1998
BSR DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES GUYANE 1999
THE PETROGLYPHS IN THE GUYANAS AND ADJACENT AREAS OF BRAZIL AND VENEZUELA : AN INVENTORY
LAS CULTURA FORMATIVAS DEL ORIENTE DE VENEZUELA LA TRADICION BARRANCAS DEL BAJO ORINOCO
LA TRADICION SALADOIDE DEL ORIENTE DE VENEZUELA LA FASE CUARTEL
ARQUEOLOGIA CRONOLOGICA DE VENEZUELA VOLUME I
ARQUEOLOGIA CRONOLOGICA DE VENEZUELA VOLUME II
LA PITIA : AN ARCHAEOLOGICAL SERIES IN NORTHWESTERN VENEZUELA
THE EXCAVATIONS AT COROZAL, VENEZUELA : STRATIGRAPHY AND CERAMIC SERIATION
CHEFS-D'OEUVRE INCONNUS DU VENEZUELA
THE PREHISTORY OF BARBADOS
GRABUNGEN UND FROCHUNGEN AUF ST LUCIA 1984
CONTRIBUTIONS OF THE FLORIDA STATE MUSEUM SOCIAL SCIENCES NUMBER 11
THE INDIANS OF ARUBA
THE ARCHAEOLOGY OF ARUBA : THE TANKI FLIP SITE
ROSTEKENINGEN VAN CURACUO, ARUBA EN BONAIRE DEEL II
ROSTEKENINGEN VAN CURACUO, ARUBA EN BONAIRE DEEL I
CONTRIBUTION A LA PREHISTOIRE DE MARIE-GALANTE LE SITE DE TALISSERONDE
APPROCHE POUR UNE COMPREHENSION DE L'EMMANCEMENT DES HACHES D'AMAZONIE
THE CURACAO LAVA FORMATION
AMERINDIAN CULTURAL GEOGRAPHY ON CURACAO
NEOGENE AND QUATERNARY GEOLOGY OF ARUBA, CURACAO AND BONAIRE
LITHOLOGY AND STRATIGRAPHY OF THE CRETACEOUS AND DANIAN SUCCESSION OF CURACAO
STUDIES ON THE FAUNA OF CURACAO AND OTHER CARAIBBEAN ISLANDS
STUDIES ON THE PHYSICAL ANTHROPOLOGY OF THE NETHERLANDS ANTILLES I-II INDIANSE SKELETVONDSTEN OP ARUBA EN CURACAO
STUDIES ON THE ARCHAEOLOGY OF THE NETHERLANDS ANTILLES: I-II NOTES ON THE POTTERY OF ARUBA, CURACAO AND BONAIRE
STUDIES ON THE ARCHAEOLOGY OF THE NETHERLANDS ANTILLES: III PREHISTORICAL RESEARCH ON THE ISLANDS OF CURACAO, ARUBA AND BONAIRE IN 1960
ATLAS OF THE LIVING REEFS OF CURACAO AND BONAIRE (NETHERLANDS ANTILLES)
ARCHAEOLOGY IN THE BAHAMAS REPORT FOR 1982/3

HISTORIC FORTS OF NASSAU
HISTORIC FORTS OF NASSAU
JOURNAL OF THE BAHAMAS HISTORICAL SOCIETY VOLUME 13 N°1
JOURNAL OF THE BAHAMAS HISTORICAL SOCIETY VOLUME 5 N°1
JOURNAL OF THE BAHAMAS HISTORICAL SOCIETY VOLUME 14 N°1
INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR CARIBBEAN ARCHAEOLOGY / SEVENTEENTH INTERNATIONAL CONGRESS FOR CARIBBEAN ARCHAEOLOGY 1997
COMMONWEALTH OF THE BAHAMAS « ASPECTS OF SLAVERY »
NOSTALGIC NASSAU PICTURE POSTCARDS 1900 – 1940
A GUIDE TO THE NATIONAL ARCHIVES OF THE BAHAMAS
A GUIDE TO THE NATIONAL ARCHIVES OF THE BAHAMAS
BAHAMIAN ARCHAEOLOGY
BAHAMIAN SYMBOLS THE FIRST FIVE CENTURIES
ROSTEKENINGEN VAN CURACUO, ARUBA EN BONAIRE
THE ARCHAEOLOGY OF GRENADA, WEST INDIES
PREHISTORIC PEOPLE OF SOUTH FLORIDA
THE PALEOINDIAN AND EARLY ARCHAIC SOUTHEAST
THE WOODLAND SOUTHEAST
PROMESSE D'AMERIQUE LA PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE DU SUD
MUSEE SCHOELCHER 21 JUILLET 1887 – 21 JUILLET 1987 CENTENAIRE
RELATIONS DE L'ILE DE LA GUADELOUPE TOME I
AN ACCOUNT OF THE CAMPAIGN THE WEST INDIES IN THE YEAR 1794
LE PATRIMOINE DES COMMUNES DE LA GUADELOUPE
BASSE - TERRE PATRIMOINE D'UNE VILLE ANTILLAISE
LES PETITES ANTILLES AVANT CHRISTOPHE COLOMB VIE QUOTIDIENNE DES INDIENS DE LA GUADELOUPE
LES TROIS-POINTES DES SITES PRECOLOMBIENS DE LA COTE NORD-EST DE LA GRANDE-TERRES
GUIDE REPERTOIRE DES ARTISTES EN GUADELOUPE 1992-1993
REVUE DE LA GUADELOUPE 6E ANNEE N°30 OCTOBRE 1950
REVUE GUADELOUPEENNE MARS AVRIL 1946 NOUVELLE SERIE N°5
REVUE GUADELOUPEENNE SEPTEMBRE 1945 NOUVELLE SERIE N°1
BASSE-TERRE LA PREFECTURE ANCIENNEMENT PALAIS DU GOUVERNEUR
BULLETIN DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE LA GUADELOUPE N°8 DEUXIEME SEMESTRE 1967
SIGNES AMERINDIENS LES ROCHES GRAVES EN GUADELOUPE
PRESENTS CARAIBES 5000 ANS D'HISTOIRE AMERINDIENNE
A LA RECHERCHE DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE DE LA GUADELOUPE
GUADELOUPE ET DEPENDANCES
LA GUADELOUPE VUE PAR CHARLES BOISEL
LA COTE-SOUS-LE-VENT GUADELOUPE
BULLETIN DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE LA GUADELOUPE 91-94 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e TRIMESTRES 1992
LE PATRIMOINE DES COMMUNES DE LA MARTINIQUE
MUSEE DEPARTEMENTAL ARCHEOLOGIE PREHISTOIRE MARTINIQUE
CONTRIBUTION DE LA LANGUE CARAIBE A LA FORMATION DU CREOLE DES PETITES ANTILLES

CONTRIBUTION DE LA LANGUE CARAIBE A LA FORMATION DU CREOLE DES PETITES ANTILLES
LE MILIEU NATUREL MARTINICAIS A L'EPOQUE AMERINDIENNE
L'ARCHEOLOGIE A LA MARTINIQUE 60 ANNEES DE PASSION ET DE RECHERCHES
L'ARCHEOLOGIE A LA MARTINIQUE 60 ANNEES DE PASSION ET DE RECHERCHES
ARCHEOLOGIE MARTINIQUE GUIDE DES COLLECTIONS MUSEE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE FORT DE FRANCE
FOND SAINT-JACQUES MARTINIQUE
ICONOGRAPHIES CARAIQUES DE L'AMERIQUEN AU PAYSAGE
MUSEE DEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE PRECOLOMBIENNE ET DE PREHISTOIRE DE LA MARTINIQUE
HABITATION CLEMENT
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 1
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 2
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 2
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 2
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 2
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 2
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 3
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 3
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 3
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 3
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 4
CARIBEAANA DOCUMENTS POUR LES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA NATURE 4
ENTERRAMIENTOS EN MAISABEL
CULTURAS INDIGENAS DE PUERTO RICO INDIGENOUS CULTURES OF PUERTO RICO
DIVERSIDAD CULTURAL EN LA TARDIA PREHISTORIA DEL ESTE DE PUERTO RICO
LATE CERAMIC AGE DIVERSITY IN EASTERN PUERTO RICO
LATE CERAMIC AGE DIVERSITY IN EASTERN PUERTO RICO
LATE CERAMIC AGE DIVERSITY IN EASTERN PUERTO RICO
DICCIONARIO DE TERMINOS CATALOGO DE MATERIALES ARQUEOLOGICOS
DICCIONARIO DE TERMINOS CATALOGO DE MATERIALES ARQUEOLOGICOS
DICCIONARIO DE TERMINOS CATALOGO DE MATERIALES ARQUEOLOGICOS
LA REVISTA DEL CENTRO DE ESTUDIOS AVANZADOS DE PUERTO RICO Y EL CARIBE NUMERO 15
LA ARBOLEDA UN PROYECTO DE RESCATE ARQUEOLOGICO EN LA COSTA SUR DE PUERTO RICO
LOS INDIOS DE AMERICA
CULTURA LA HUECA
EL LIBRO PARA COLOREAR DE LOS INDIGINAS
ENGINMAS Y REVELACIONES DE LOS PETROGLIFOS
LA COLECCION ARQUEOLOGICA DE PUERTO RICO EN EL MUSEO PEABODY DE LA UNOVERSIDAD DE YALE
LA COLECCION ARQUEOLOGICA DE PUERTO RICO EN EL MUSEO PEABODY DE LA UNOVERSIDAD DE YALE
LA COLECCION ARQUEOLOGICA DE PUERTO RICO EN EL MUSEO PEABODY DE LA UNOVERSIDAD DE YALE
LA COLECCION ARQUEOLOGICA DE PUERTO RICO EN EL MUSEO PEABODY DE LA UNOVERSIDAD DE YALE
LA CULTURA TAINA
BALL COURT AND CEREMONIAL PLAZAS IN THE WEST INDIES
EXCAVATIONS AT MARIA DE LA CRUZ CAVE AND HACIENDA GRANDE VILLAGE SITE LOIZA PUERTO RICO
EXCAVATIONS AT MARIA DE LA CRUZ CAVE AND HACIENDA GRANDE VILLAGE SITE LOIZA PUERTO RICO
PRIMER ADOORNO CORPORAL DE ORO (NARIGUERA) EN LA ARQUEOLOGIA INDOANTILLIANA
PRIMER ADOORNO CORPORAL DE ORO (NARIGUERA) EN LA ARQUEOLOGIA INDOANTILLIANA
CARIBBEAN PALEDEMOGRAPHY
OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997
OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997

OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997
OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997
OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997
OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997
OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997
OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997
OCHO TRABAJOS DE INVESTIGACION ARQUEOLOGICA EN PUERTO RICO SEGUNDO ENCUENTRO DE INVESTIGADORES AOUT 1997
EL DISENO PINTADO DE LA CERAMICA SALADOIDE DE PUERTO RICO
EL DISENO PINTADO DE LA CERAMICA SALADOIDE DE PUERTO RICO
EL DISENO PINTADO DE LA CERAMICA SALADOIDE DE PUERTO RICO
EL DISENO PINTADO DE LA CERAMICA SALADOIDE DE PUERTO RICO
EL DISENO PINTADO DE LA CERAMICA SALADOIDE DE PUERTO RICO
EL DISENO PINTADO DE LA CERAMICA SALADOIDE DE PUERTO RICO
FAUNA Y CULTURA INDIGNA DE PUERTO RICO
FAUNA Y CULTURA INDIGNA DE PUERTO RICO
FAUNA Y CULTURA INDIGNA DE PUERTO RICO
LA CULTURA SALADOIDE EN PUERTO RICO
EL USO DE LA INCRUSTACION EN LA ESCULTURA DE LOS INDIOS ANTILLANOS
LAS PRIMERAS REPRESENTACIONES GRAFICAS DEL INDIU AMERICANO 1493-1523
LAS PRIMERAS REPRESENTACIONES GRAFICAS DEL INDIU AMERICANO 1493-1523
LAS PRIMERAS REPRESENTACIONES GRAFICAS DEL INDIU AMERICANO 1493-1523
CRONICAS FRANCESAS DE LOS INDIOS CARIBES
EXPOSITIONNE ESCULTURAS DE LOS INDIOS TAINOS
EXPOSITIONNE ESCULTURAS DE LOS INDIOS TAINOS
EXPOSITIONNE ESCULTURAS DE LOS INDIOS TAINOS
EXPOSITIONNE ESCULTURAS DE LOS INDIOS TAINOS
EXPOSITIONNE ESCULTURAS DE LOS INDIOS TAINOS
EXPOSITIONNE ESCULTURAS DE LOS INDIOS TAINOS
EXPOSITIONNE ESCULTURAS DE LOS INDIOS TAINOS
ARQUEOLOGIA DE VIEQUES
ARQUEOLOGIA DE VIEQUES
ARQUEOLOGIA DE VIEQUES
ARQUEOLOGIA DE VIEQUES
ARQUEOLOGIA DE VIEQUES
ARQUEOLOGIA DE VIEQUES
LA ERMITA DE NUESTRO SENORA DEL ROSARIO DE BARINAS
LA ERMITA DE NUESTRO SENORA DEL ROSARIO DE BARINAS
DESCUBRIMIENTO CONQUISTA Y COLONIZACION DE PUERTO RICO 1493-1599
PUERTO RICAN ROCK ART A RESOURCE GUIDE
VIEQUES-PUERTO RICO ASIENTO DE UNA NUEVA CULTURA ABORIGEN ANTILLIANA
LA NUEVA ARQUEOLOGIA DE PUERTO RICO
LA NUEVA ARQUEOLOGIA DE PUERTO RICO
LA HUECA Y SORCE (VIEQUES,PUERTO RICO) : PRIMERAS MIGRACIONES AGROALFARERAS ANTILLANAS
PROCESO Y DESARROLLO DE LOS PRIMEROS POBLADORES DE PUERTO RICO Y LAS ANTILLAS
RECOPIACION DE LEYES PARA LA PROTECCION PATRIMONIO ARQUEOLOGICO NACIONAL
RECOPIACION DE LEYES PARA LA PROTECCION PATRIMONIO ARQUEOLOGICO NACIONAL
RECOPIACION DE LEYES PARA LA PROTECCION PATRIMONIO ARQUEOLOGICO NACIONAL
EL JUEGO LOS BATEY
LA MUJER INDIGENA Y SU SOCIEDAD
VIDA Y CULTURA PRECOLOMBINAS DE PUERTO RICO
ARTE Y MITOLOGIA DE LOS INDIOS TAINOS DE LAS ANTILLAS MAYORES
NUESTRO INDIOS
PANORAMA HISTORICO DEL CARIBE PRECOLOMBINO

CERAMICA PRE-COLOMBINA DE MARTINICA
MUSEM REPUBLIC DOMINICAN
MUSEM REPUBLIC DOMINICAN
LOS TAINOS DE LA ESPANOLA
LOS INDIOS DE QUIQUEVA
LA ISLA DE SANTO DOMINGO ANTES DE COLON
LOS TAINOS EN LOS APUNTE DE CRISTOBAL COLON
PONENCIAS DEL PRIMER SEMINARIO DE ARQUEOLOGIA DEL CARIBE
EL MURCIELAGO Y LA LECHUZA EN LA CULTURA TAINA
EL MURCIELAGO Y LA LECHUZA EN LA CULTURA TAINA
EL MURCIELAGO Y LA LECHUZA EN LA CULTURA TAINA
EL MURCIELAGO Y LA LECHUZA EN LA CULTURA TAINA
EL ARTE TAINO DE LA REPUBLICA DOMINICANA
EL ARTE TAINO DE LA REPUBLICA DOMINICANA
SERIE CONFERENCIAS #1 LOS COCOLOS : SU INCIDENCIA EN LA VIDA Y LA CULTURA DOMINICANA
EL ARTE TAINO Y LA IDENTIDAD NATURAL DOMINICANO
BOLETIN 22 MUSEO DEL HOMBRE DOMINICANO
PUEBLOS Y POLITICAS EN EL CARIBE AMERINDIO
ARQUEOLOGIA DE CUEVA DE BERNA
ALTOS DE CHAYON MUSEO ARQUEOLOGICO REGIONAL QUINCENTENAL COMMEMORATIVE CATALOG
ARQUEOLOGIA DE YUMA
EL CAIMITO: UN ANTIGUO COMPLEJO CERAMISTA DE LAS ANTILLAS MAYORES
LA NAVEGACION INDIGENA ANTILLANA
INVESTIGACIONES ARQUEOLOGICAS EN LA LA PROVINCIA DE PEDERNALES REP. DOMINICANA
LA ISABELA Y LA ARQUEOLOGIA EN LA RUTA DE COLON
LA ISABELA Y LA ARQUEOLOGIA EN LA RUTA DE COLON
INDIGENISMO ARQUEOLOGIA E IDENTIDAD NACIONAL
LOS INICIOS DE LA COLONIZACION EN AMERICA
LAS SOCIEDAD ARCAICAS DE SANTO DOMINGO
BALANCE DEL QUINTO CENTENARIO EN LA REPUBLICA DOMINICANA
EL COMERCIO EN LA SOCIEDAD TAINA
CIMARRON
CIMARRON
LA ARQUEOLOGIA DE LA VIDA COTIDIANA
INDIOS APUNTES HISTORICOS Y LEGENDAS
CULTURA OSTIONOIDE UN DESARROLO AGROALFARERO ANTILLANO
CULTURA OSTIONOIDE UN DESARROLO AGROALFARERO ANTILLANO
LOS SIGNOS EN EL ARTE TAINO
BOLETIN 15 MUSEO DEL HOMBRE DOMINICANO
BOLETIN 28 MUSEO DEL HOMBRE DOMINICANO
BOLETIN 29 MUSEO DEL HOMBRE DOMINICANO
BOLETIN 30 MUSEO DEL HOMBRE DOMINICANO
CONGOS DE VILLA MELLA
PARC NATIONAL DE * LOS HAITISES*

ARCHEOLOGIA PREHISTORICA DE SANTO DOMINGO
HISPANIOLA CARIBBEAN CHEIFDOMS IN THE AGE OF COLOMBUS
DICTIONNAIRE FRANCOIS- CARAIBE DE A à HV
DICTIONNAIRE FRANCOIS- CARAIBE DE HV à Z
LE GRAND ATLAS DE L'ARCHEOLOGIE
LES UNIFORMES DE L'AMÉE FRANCAISE DE 1660 A 1845
ARTS PERCOLOMBIENS DE L'AMERIQUE CENTRALE
INDIENS
ATRS POPULAIRES DES AMERIQUES
PEUPLES DU MONDE ENTIER AMAZONIE ET PAMPAS LES ANDES
AMERIQUE CONTINENT IMPREU
AMERIQUE CONTINENT IMPREU
AN INTRODUCTION TO GRAND CANYON PREHISTORY
CHRISTOPHE COLOMB LA DECOUVERTE DE L'AMERIQUE TOME II RELATIONS DE VOYAGE ET AUTRES ECRITS1494 – 1505
CRISTOBAL COLON TEXTOS Y DOCUMENTOS COMPLETOS
CHRISTOPHE COLOMB DANS LA MER DES ANTILLES
ROCK AR OF THE CARIBBEAN
CHRISTOPHE COLOMB
TAINO PRE-COLUMBIAN ART AND CULTURE FROM THE CARIBBEAN
ARCHIVO GENERAL DE INDIAS
AMERICAN URBAN TYPOLOGIES
TYANABA REVUE DE LA SOCIETE D'ANTHROPOLOGIE L'AUTRE RENCONTRE DE DEUX MONDES L'HISTOIRE SANS COLOMB N°2
UNE SAISON EN GUYANE AUX RYTHMES DE LA NATURES ET DES HOMMES N°5
AMERIENS DU SINNAMARY (GUYANE)
EL SIMBOLISMO DE LOS OBJETOS DE CONCHA ENCONTRADOS EN LAS OFRENDAS DEL TEMPLO MAYOR DE TENECHTITLAN
INDIANS OF THE AMERICAS
DESIGNS FROM PRE-COLOMBIAN MEXICO
PRE-COLUMBIAN COLLECTIONS IN DUTCH MUSEUMS INVENTORY AND HISTORICALPERSPECTIVE
ARQUEOLOGIA MEXICANA N° 33 LA NAVEGACION ENTRE LOS MAYAS
ARQUEOLOGIA MEXICANA N°35 LOS ANIMALES EN EL MEXICO PREHISPANICO
ARQUEOLOGIA MEXICANA N°40 LA MUERTE EN EL MEXICO PREHISPANICO
ARQUEOLOGIA MEXICANA N°44 EL JEU DE PELOTA
MESAMERICA OLMECA DIEZ PREGUNTAS
LOS OLMECAS SAN ISIDRO EN MALPASO CHIAPAS
GUIDE ARCHEOLOGIQUE DU YUCATAN
DIMENSION Y PERSPECTIVA DEL QUINTO CENTENARIO DEL DESCUBRIMIENTO DE AMERICA
HISTORIA DE NUESTROS INDIOS
AFOOT & AFIELD LAS VEGAS & SOUTHERN NEVADA
VOYAGE AUX CARAIRES
QUAND LES Français CHERCHAIENT FORTUNE AUX CARAIRES

ANTILLES
ART TAINO LES GRANDES ANTILLES PRECOLOMBIENNES
L'ART DES INDIENS DU BRÉSIL AU GRAND PALAIS TRESORS D'AMAZONIE (TELERAMA HORS SERIE MARS 2005)
NORTH AMERICAN INDIAN ORNAMENTAL & CEREMONIAL ARTIFACTS
LOS INDOCUBANOS
LA DESTRUCTION DES INDES
DE WILDE OU LES SAUVAGES CARAIBES INSULAIRES D'AMERIQUE
BULLETTIN DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE LA GUADELOUPE N°109 3E TRIMESTRE 1996
ARQUEOLOGIA MEXICANA INDICE GENERAL VOLUMENES I-IV 1993-1997
GUIDE DES TRESORS ARCHEOLOGIQUES SOUS-MARINS DES PETITES ANTILLES
GUIDE DES TRESORS ARCHEOLOGIQUES SOUS-MARINS DES PETITES ANTILLES
WILD MAJESTY ENCOUNTERS WITH CARIBS FROM COLOMBUM TO THE PRESENT DAY
MORGAN AMIRAL DES BOUCANIERS
RELIGIONS ET MAGIES INDIENNES D'AMERIQUE DU SUD
THE CONCH BOOK
AMERINDIENS AFRICAINS AMERICAINS TROIS ETUDES D'HISTOIRE ANTILLAISE
AMERINDIENS AFRICAINS AMERICAINS TROIS ETUDES D'HISTOIRE ANTILLAISE
LE DISCOURS CARBOCLO
LA DECOUVERTE DES INDIENS 1492-1550
REGARD SUR LES AMERINDIENS DE LA GUYANE FRANÇAISE ET DU TERRITOIRE DE L'ININI EN 1930
REPERTOIRE DES MUSEES DE LA CARAIBE ASSOCIATION DES MUSEES DE LA CARAIBE
A SOIL AND LAND CAPABILITY SURVEY OF ST. MAARTEN, ST. EUSTATIUS, AND SABA
DATING AND DIETARY RECONSTRUCTION BY ACIDS ISOTOPIC ANALYSIS OF AMINO ACIDS IN FOSSIL BONE COLLAGEN WITH SPECIAL REFERENCE TO THE CARIBBEAN
LES PETITES ANTILLES DE CHRISTOPHE COLOMB A RICHELIEU
LES CARAIBES DES PETITES ANTILLES
HISTOIRE DES ANTILLES FRANÇAISES
VOYAGES AUX ANTILLES
PORTRAIT DU COLONISE PORTRAIT DU COLONISATEUR
RELATION DES MISSIONS DES PERES DE LA COMPAGNIES DE JESUS DANS LES ILES ET DANS LA TERRE FERME DE L'AMERIQUE MERIDIONALE
LES BILLETS DE BANQUE DE LA CARAIBE
KEY WEST HOUSES
LE VILLAGE D'ORIENT UNE ARCHITECTURE DOUCE AUX CARAIBES
UN FLIBUSTIER FRANÇAIS DANS LA MER DES ANTILLES 1618-1620
UN FLIBUSTIER FRANÇAIS DANS LA MER DES ANTILLES 1618-1620
LES CIVILISATIONS AMERINDIENNES DES PETITES ANTILLES
1491 NOUVELLES REVELATIONS SUR LES AMERIQUES AVANT CHRISTOPHE COLOMB
REGARDS SUR INDIENS D'AMAZONIE
METHODES POUR L'ARCHEOLOGIE
THE HUMAN SKELETON A MANUAL FOR ARCHAEOLOGISTS
TO WEAVE AND SING
VIE D'UNE INDIENNE DE L'AMAZONIE

NUS FEROCES ET ANTHROPOPHAGES
LE BRÉSIL D'ANDRÉ THÉVET
L'ART PRECOLOMBIEN LA MESAMERIQUE
RELATIONS DE L'ILE DE LA GUADELOUPE TOME I
LES CARAIBES AU TEMPS DES FLIBUSTIERS
LE COMMERCE COLONIAL TRIANGULAIRE
CHRISTOPHE COLOMB
TRES BREVE RELATION DE LA DESTRUCTION DES INDES
CHRISTOPHE COLOMB LA DECOUVERTE DE L'AMERIQUE TOME I JOURNAL DE BORD ET AUTRES ECRITS 1492-1493
LE DESTIN BRISÉ DE L'EMPIRE AZTEQUE
LES CIVILISATIONS PRECOLOMBIENNES
L'HISTOIRE VRAIE DES MUTINS DE LA BOUNTY
L'ENCYCLOPEE DIDEROT ET D'ALEMBERT AGRICULTURE
INTERISLAND INTERACTION AND DEVELOPMENT OF CHIEFDOMS IN THE EASTERN CARIBBEAN
PREHISTORIC SETTLEMENT IN THE CARIBBEAN
STONE ARTEFACT PRODUCTION AND EXCHANGE AMONG THE NORTHERN LESSE ANTILLES
PRECERAMIC CULTURES IN THE CARIBBEAN
SOUTHEASTERN AND CARIBBEAN SEASHORES
LE CODE NOIR ET AUTRES TEXTES DE LOIS SUR L'ESCLAVAGES
VOYAGES AUX ILES
TROPICAL HOUSES
REVISTA ARQUEOLOGIA AMERICANA
LE CHEVALIER DE SAINT-GEORGE
INDIENS D'AMAZONIE REMINISCENCES D'UN PASSE LOINTAIN
METIERS DU PATRIMOINE
LE MOYEN AGE A PETITS PAS
CHRISTOPHE COLOMB DECOUVRE L'AMERIQUE (UN CD POUR VIVRE L'HISTOIRE EN DIRECT)
DIXIE GUN WORKS A SALUTE TO JUDGE ROY BEAN SASS 1 HARPER
DIXIE GUN WORKS EVERYTHING BLACKPOWDER
L'ART TAINO
PREFACE TO THE SEVENTEETH VOLUME
L'HOMME PREHISTORIQUE ET LA MER
A LA DECOUVERTE DE L'AMAZONIE LES CARNET DU NATURALISTE
LES GRANDS DOSSIERS DE L'ILLUSTRATION
RITOS FUNERARIOS. ACCION DEL FUEGO Y MEDIO AMBIENTE EN LAS OSAMENTAS PRECOLOMBIANAS
TRACING TRACE FROM PRESENT TO PAST (archaeological studies Leiden University 15)
CENTRAL AMERICAN AND WEST INDIAN ARCHEOLOGY
MUNDO MAYA
CASSAVA AND CHICHA BREAD AND BEER OF THE AMAZONIAN INDIANS
L'EXPEDITION ORENOUQUE AMAZONE
YANOMAMO THE FIERCE PEOPLE
LES YANOMAMI CENTRAUX
INDIENS D'AMAZONIE

THE CARIBBEAN CULTURE AREA
LES MAYAS
LES CIVILISATIONS PRECOLOBIENNES
CHRISTOPHE COLOMB AMIRAL DE LA MER OCEANE
ON LAND AND SEA NATIVE AMERICAN USES OF BIOLOGICAL RESOURCES IN THE WEST INDIES
LANGUAGES OF THE PRE-COLUMBIAN ANTILLES
CARIBBEAN
PRECOLUMBIAN JADE
THE PETROGLYPHS OF THE LESSER ANTILLES THE VIRGIN ISLANDS AND TRINIDAD
ARTILLERY THROUGH THE AGES
THE PIPE BOOK
ANATOMIE I APPAREIL LOCOMOTEUR
THE ARCHAEOLOGY OF 17 TH-CENTURY VIRGINIA
A MUSEUM OF EARLY AMERICAN TOOLS
NAISSANCE DE LA PIPE EN TERRE A SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE TOME I TRADITION ET ACTIVITE
NAISSANCE DE LA PIPE EN TERRE A SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE TOME II FABRICATION ET PRODUCTION
L'HOMME ET LA MATIERE
MILIEU ET ECHINIQUE
AUX SOURCES DE L'ORENOQUE
LA France ARCHEOLOGIQUE VINGT ANS D'AMENAGEMENT ET DE DECOUVERTES
LA QUANTIFICATION DES CERAMIQUES
PREHISTOIRE ANTHROPOLOGIE MEDITERRANEENNES TOME 10-11
PREHISTOIRE ANTHROPOLOGIE MEDITERRANEENNES TOME 12
MOUDRE ET BROYER I METHODES
MOUDRE ET BROYER II ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE
VINGT ANS DE DECOUVERTES INSTITUT NATIONAL DE RECHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES
ARCHEOLOZOOLOGIE LES ANIMAUX ET L'ARCHEOLOGIE
METHODES POUR L'ARCHEOLOGIE
LEXIQUE ET TYPOLOGIE DES POTERIES
LA CERAMIQUE LA POTERIE DU NEOLITHIQUE AUX TEMPS MODERNES
PRATIQUE ARCHEOLOGIQUE STATISTIQUE ET GRAPHIQUE
ILE DE Pâques
LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE EN France TOME I REGLEMENTATION GENERALE
MUSEE D'ISTRES VINGT MILLE POTS SOUS LES MERS
L'UNIFORME ET LES ARMES DES SOLDATS DU PREMIER EMPIRE
L'UNIFORME ET LES ARMES DES SOLDATS DE LA GUERRE EN DENTELLE
ARCHEOPAGES CONSTRUCTION DE L'ARCHEOLOGIE
LA GEOARCHEOLOGIE APPLIQUEE AU DIAGNOSTIC DES SITES DU NEOLITHIQUE A NOS JOURS
TRILOBITES
BULLETIN DE L'INSTITUT DE GEOLOGIE DU BASSIN D'AQUITAINE N°28 1980
THE FOOSIL HYDROTHERMAL SYSTEM OF SAINT MARTIN LESSER ANTILLES
ORIGINE ET EVOLUTION DES APPORTS DE CD ET DE HG PARTICULAIRES DE LA CHARENTE

LES SEDIMENTS DU QUATERNAIRE RECENT SUR LE PLATEAU INSULAIRE NORD-EST MARTINQUAIS : EXEMPLE DE L'IMPACT DU VOLCANISME EN MILIEU RECFAL
LE PUY DE DOMIE ET LA CHAINE DES VOLCANS
ROCHES ET MINERAUX DU MASSIF CENTRAL
MINERAUX & FOSSILES LE GUIDE DU COLLECTONNEUR
ROCHES ET MINERAUX LES MATERIAUX
LES INDIENS
ARCHIVO GENERAL DE INDIAS
LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE EN France 1985-1989
LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE EN France 1990-1994
LA GRANDE ENCYCLOPEDIE DE LA CARAIBES HISTOIRE DE LA GUYANE
LA GRANDE ENCYCLOPEDIE DE LA CARAIBES HISTOIRE DES ANTILLES
LA GRANDE ENCYCLOPEDIE DE LA CARAIBES LE MONDE MARIN
LA GRANDE ENCYCLOPEDIE DE LA CARAIBES FAUNE 2
LA GRANDE ENCYCLOPEDIE DE LA CARAIBES FAUNE 1
LES NOUVELLES DE L'ARCHEOLOGIE N°111-112 DES MERS DE GLACES A LA TERRE DE FEU ARCHEOLOGIE FRANCAISE EN AMERIQUE
LA FABRIQUE DE L'ARCHEOLOGIE EN France
LA PREHISTOIRE A PETITS PAS
LES GAULOIS A PETITS PAS
L'ARCHEOLOGIE A PETITS PAS
EL CENTRO CEREMONIAL DE CAGUANA PUERTO RICO
L'AMERIQUE DU SUD
LES PETROGLYPHES DES PETITES ANTILLES MERIDIONALES
CULTURAL CHANGE ON A TEMPORAL AND SPATIAL FRONTIER
L'ESPACE DOMESTIQUE MAYA
LES DERNIERS INDIENS DES CARAIBES
LES DERNIERS INDIENS DES CARAIBES
SUBSISTANCES SYSTEME TECHNIQUES ET GESTION TERRITORIALE EN MILIEU INSULAIRE ANTILLAIS PRECOLOMBIEN VOLUME I
SUBSISTANCES SYSTEME TECHNIQUES ET GESTION TERRITORIALE EN MILIEU INSULAIRE ANTILLAIS PRECOLOMBIEN VOLUME II
SUBSISTANCES SYSTEME TECHNIQUES ET GESTION TERRITORIALE EN MILIEU INSULAIRE ANTILLAIS PRECOLOMBIEN VOLUME III
EARLY CERAMIC POPULATION LIFEWAYS AND ADAPTIVE STRATEGIES IN THE CARIBBEAN
PRECOLUMBIAN FLAKES STONES ASSEMBLAGES IN THE WEST INDIES
ARCHEOLOGIE PRECOLOBIENNE ET COLONIALE DES CARAIBES
SOCIETE D'HISTOIRE DE LA MARTINIQUE
PROCEEDINGS OF THE SECOND INTERNATIONAL CONGRESS FOR THE STUDY OF PRE-COLUMBIAN CULTURES IN THE LESSER ANTILLES
PROCEEDINGS OF THE THIRD INTERNATIONAL CONGRESS FOR THE STUDY OF PRE-COLUMBIAN CULTURES IN THE LESSER ANTILLES

PROCEEDINGS OF THE FIFTH INTERNATIONAL CONGRESS FOR THE STUDY OF PRE-COLUMBIAN CULTURES IN THE LESSER ANTILLES
PROCEEDINGS OF THE SEVENTEETH INTERNATIONAL CONGRESS FOR THE CARIBBEAN ARCHEOLOGY
PROCEEDINGS OF THE SEVENTEETH INTERNATIONAL CONGRESS FOR THE STUDY OF PRE-COLUMBIAN CULTURES IN THE LESSER ANTILLES
PROCEEDINGS OF THE EIGHTH INTERNATIONAL CONGRESS FOR THE STUDY OF PRE-COLUMBIAN CULTURES IN THE LESSER ANTILLES
COMPTES RENDUS DES COMMUNICATIONS DE NEUVIEME CONGRES INTERNATIONAL D'ETUDES DES CIVILISATIONS PRECOLOMBIENNES DES PETITES ANTILLES
COMPTES RENDUS DES COMMUNICATIONS DE DIXIEMES CONGRES INTERNATIONAL D'ETUDES DES CIVILISATIONS PRECOLOMBIENNES DES PETITES ANTILLES
FLORIDA MUSEUM OF NATURAL HISTORY
PROCEEDINGS OF THE THIRTEETH INTERNATIONAL CONGRESS FOR THE CARIBBEAN ARCHEOLOGY
ACTA DEL XV CONGRESO INTERNACIONAL DE ARCHEOLOGIA DEL CARIBE
ACTES DU XVI CONGRES INTERNATIONAL D'ARCHEOLOGIE DE LA CARAIBE
ACTES DU XVI CONGRES INTERNATIONAL D'ARCHEOLOGIE DE LA CARAIBE
XIX INTERNATIONAL CONGRESS FOR CARIBBEAN ARCHEOLOGY
XIX INTERNATIONAL CONGRESS FOR CARIBBEAN ARCHEOLOGY
INDICES ANALITICO DE LAS ACTAS DE LOS CONGRESOS DE LA ASOCIACION DE ARCHEOLOGIE DEL CARAIBE 1963-1994
INDICES ANALITICO DE LAS ACTAS DE LOS CONGRESOS DE LA ASOCIACION DE ARCHEOLOGIE DEL CARAIBE 1963-1994
THESE ARCHEOLOGIE PRECOLOMBIENNE DE L'ILE DE SAINT-MARTIN PETITES ANTILLES TOME 1
THESE ARCHEOLOGIE PRECOLOMBIENNE DE L'ILE DE SAINT-MARTIN PETITES ANTILLES TOME 2
THESE ARCHEOLOGIE PRECOLOMBIENNE DE L'ILE DE SAINT-MARTIN PETITES ANTILLES TOME 3
THESE EXPLOITATION DES INVERTEBRES MARINS ET TERRESTRES PAR LES POPULATIONS SALADOIDES ET POST-SALADOIDES DU NORD DES PETITES ANTILLES TOME 1
THESE EXPLOITATION DES INVERTEBRES MARINS ET TERRESTRES PAR LES POPULATIONS SALADOIDES ET POST-SALADOIDES DU NORD DES PETITES ANTILLES TOME 2
PLANTES MEDICINALES ET REMEDES CREOLES
CARIBBEAN WILD PLANTS & THEIR USES
TROPICAL TREES
MARTINIQUE PRODUITS DU TERROR ET RECETTES TRADITIONNELLES
ARBRES RARES ET MENACES DE LA MARTINIQUE
SELECTED TROPICAL PLANTS
THE WORLD OF TROPICAL FLOWERS
CRUSING GUIDE
ANTOINE CARNET DE BORD 1995 MIES ESCALES
LA BOTANIQUE
LA PENSEE SAUVAGE
CACTI
GUIDE DES POISSONS CORALLIENS DES ANTILLES
LES CRABES D'EAU DOUCE D'AMERIQUE
SEASHELLS OF THE CARIBBEAN
COQUILLAGE DES PETITES ANTILLES

GUIDE DES POISSONS CORALLIENS DES ANTILLES
CORAL REEFS CARIBBEAN AND FLORIDA
INVERTEBRES CORALLIENS IDENTIFICATION
LA VIE DES MERS TROPICALES
THE COMPLETE COLLECTOR'S GUIDE TO SHELLS & SHELLING
LIVING SHELLS OF THE CARIBBEAN AND FLORIDA KEYS
LA MER DES CARAIBES ET L'ATLANTIQUE TROPICAL
PAPILLONS DES ANTILLES
AMPHIBIENS & REPTILES DES ANTILLES
OISEAUX DES PETITES ANTILLES
GUIDE DES FRUITS ET LEGUMES TROPICAUX
TROPICAL BLOSSOMS
ATLAS DE L'ECOLOGIE
ZOOLOGIE 2. VERTEBRES
HISTOIRE DU CLIMAT
CLIMAX UN CLIMAT SOUS INFLUENCES SCENARIOS POUR DEMAIN
ILES VIVRE ENTRE CIEL ET MER
LES LITTORAUX IMPACT DES AMENAGEMENTS SUR LEUR EVOLUTION
DICIONNAIRE DE GEOLOGIE
LES BOIS D'ŒUVRE DE GUADELOUPE
ROCHES ET MINERAUX LES FORMATIONS
DICIONNAIRE DES SCIENCES DE LA TERRE CONTINENT OCEANS ATMOSPHERE
UNE HISTOIRE DU CLIMAT DES DERNIER MAMMOUTHS AU SIECLE DE L'AUTOMOBILE
PETIT ATLAS DES CLIMATS
CLIMAT D'HER A DEMAIN
BULLETTIN ZOOARCHAEOLOGY
LE GRAND LIVRE DES COCKTAILS AU RHUM
FLORE 1
FLORE 2
LA MER 1 A ATLANTIDE
LA MER 2 ATLANTIDE CARAVELLE
LA MER 3 CARAVELLE CORAUX
LA MER 4 CORBEAU ECHINODERMES
LA MER 5 ECHIURIENS GERBAULT
LA MER 6 GERMON MARAIS
LA MER 7 MARAIS OISEAUX
LA MER 8 OKHOTSK PROUE
LA MER 9 PROVENCE TANKER
LA MER 10 TAONIE ZOSTERA
LA MER PORT DE PLAISSANCE Français

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 112 - 10 - 2015



CONVENTION DE DON D'ARCHIVES n°2015-0002 À la Collectivité de Saint-Martin (Archives territoriales de Saint-Martin)

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Collectivité de Saint-Martin, représentée par sa Présidente, Mme Aline HANSON, dûment habilitée, par délibération CE (numéro à compléter) du Conseil exécutif en date du (à compléter),

Ci-après désignée « la Collectivité »,

ET

M. DUZANT Alain M.

Terrain Duzant
Anse Marcel
97 150 Saint-Martin

ci-après désigné « le donateur »,

L'un et l'autre étant retenus sous le vocable « les parties »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le donateur souhaite que cet ensemble soit conservé aux Archives territoriales pour garantir son unité, sa pérennité, sa conservation et sa mise à disposition aux chercheurs et au public (communication et consultation selon le règlement intérieur en vigueur des Archives territoriales).

Le don est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'actier le don des photographies et des archives de M. Alain DUZANT aux Archives territoriales de Saint-Martin (Collectivité de Saint-Martin), de régler les conditions d'accès et de

communication du fonds au public et la cession à titre gratuit des droits de représentation et de reproduction pour permettre la communication et la valorisation de ce fonds d'archives dont un état sommaire est indiqué à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 2 – ARCHIVES DONNEES

Afin d'en assurer leur conservation, leur traitement, leur communication et leur valorisation, M. Alain M. DUZANT donne aux Archives territoriales de Saint-Martin un fonds de documents composés de cartes postales, tirages photographiques, négatifs photographiques, diapositives, plans et archives familiales.

Les documents et les photographies de M. Alain M. DUZANT constituent un témoignage important pour l'histoire de Saint-Martin à travers des archives familiales, des cartes postales anciennes et des photographies du territoire prises par M. Alain M. Duzant depuis les années 1980. Ils documentent l'histoire mais aussi permettent de mesurer les changements urbanistiques et paysagers tant d'Anse Marcel que de l'île de Saint-Martin/Sint Maarten en général entre 1950 à nos jours. A travers les archives familiales, c'est également la compréhension des échanges avec les autres îles de la Caraïbe et l'Europe entre 1930 et 1970 qui se dégagent de ce fonds.

L'état sommaire du fonds Alain M. DUZANT (2J) est le suivant :

- Tirages photographiques (92 tirages couleur [1980-1990] et 11 tirages noir et blanc [1950])
- Négatifs photographiques et diapositives (115 diapositives couleur [1980-1990])
- Cartes postales (183 cartes postales anciennes)
- Plans et documents (actes notariés, extraits de minutes, papiers d'identité, extraits de registres d'état civil, relevé de parcelles cadastrales, copie collationnée de la conservation des hypothèques, correspondance administrative, certificats d'études primaires, 1854-1944)

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

La Collectivité prend à sa charge la conservation matérielle, le classement et l'inventaire du fonds Alain M. DUZANT (2 J).

Le fonds Alain M. DUZANT (2 J) sera numérisé dans un délai maximal de 3 ans à compter de la signature de la convention, sous réserve des moyens et conditions réunies aux Archives territoriales.

A l'issue de ces traitements, les répertoires et inventaires des documents donnés seront établis en trois exemplaires au moins, dont l'un sera remis au donateur. Une copie numérique des documents numérisés sera remise gracieusement au donateur.

A l'issue du traitement du fonds par les Archives territoriales de Saint-Martin, l'instrument de recherche produit, tant sur support papier qu'électroniquement, sera mis à la disposition du public, sur place et en ligne.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCES ET DE COMMUNICATION

Le donateur accepte que les documents du fonds Alain M. DUZANT (2 J) soient communicables au public selon les conditions définies ci-après :

- Libre communication du fonds Alain M. DUZANT (2 J) au public à compter de la fin du traitement par les Archives territoriales de Saint-Martin

A l'issue du traitement du fonds Alain M. DUZANT (2 J), les Archives territoriales assurent la communication au public des documents dans leur salle de recherche, selon les dispositions du règlement intérieur, et au regard de leur état de conservation.

ARTICLE 5 – REPRESENTATION ET REPRODUCTION

A compter de la libre communication des archives au public et jusqu'à l'extinction des droits de propriété intellectuelle protégeant le droit d'auteur, le donateur cède ses droits patrimoniaux (reproduction et représentation) sur les documents du fonds Alain M. DUZANT (2 J), à savoir les plans, les photographies, les calques, les esquisses, les croquis, les tirages photographiques, les négatifs photographiques, les cartes postales et tout document écrit, à titre gracieux à la Collectivité de Saint-Martin de la façon suivante :

- la cession à titre gracieux du droit de reproduction et de représentation aux Archives territoriales de Saint-Martin (Collectivité de Saint-Martin) s'entend uniquement dans le cadre de missions et d'actions à vocation pédagogique, patrimoniale, culturelle, historique et/ou éducative ;
- les Archives territoriales de Saint-Martin (Collectivité de Saint-Martin) devront adresser au donateur ou à défaut, à ses ayants-droits, toutes demandes de reproduction ou de représentation, faites par des tiers, dans le cadre d'exploitation commerciale ou d'exploitation non commerciale dont l'objet principal n'a pas vocation pédagogique, patrimoniale, culturelle, historique et/ou éducative au donateur ou à ses ayants-droits ;
- le droit de représentation des documents dans les locaux des Archives territoriales de Saint-Martin, pour toute communication au public dans le cadre d'une consultation des documents, d'une exposition, d'un colloque, d'une journée d'étude ou de tout autre atelier ou manifestation organisée par et pour les Archives territoriales de Saint-Martin ;
- le droit de représentation des documents dans les locaux appartenant à la Collectivité de Saint-Martin ou dans tous lieux et tous espaces publics ou privés, dans le cadre d'une exposition, d'un colloque, d'une journée d'étude ou de tout autre atelier ou manifestation organisée par et pour les Archives territoriales de Saint-Martin ou dans lesquels les Archives territoriales de Saint-Martin seraient partenaires ;
- le droit de représentation des documents dans tous lieux et tous espaces privés ou publics pour et dans lesquels les Archives territoriales de Saint-Martin auraient consenti à un prêt des documents, sous réserve que l'état matériel et de conservation des documents le permettent. Le prêt sera accordé par les Archives territoriales de Saint-Martin sous réserve que l'évènement pour lequel le prêt est demandé soit en accord avec un évènement à vocation pédagogique, patrimoniale, culturelle, historique et/ou éducative ;
- le droit de reproduction des documents pour les Archives territoriales de Saint-Martin par tous moyens d'édition graphique pour des catalogues d'exposition, des guides de recherches, des instruments de recherche, des publications, des brochures, des cartes postales, des cartes de vœux, des programmes, des affiches, des plaquettes, des cartons d'invitation, des communiqués de presse, des dossiers de presse, par tous moyens audiovisuels pour des reportages, des films, des documentaires, des ateliers pédagogiques y compris les vidéogrammes, par tous les moyens multimédia tant sur supports « off line » tels CD-ROM, CDV, CDI que par les moyens de télécommunication tels internet ou d'autres réseaux pour des dossiers documentaires, des expositions numériques, des parcours de recherche, des publications numériques, des bases de données de recherche, des communiqués de presse, des dossiers de presse, des articles publiés électroniquement ;
- le droit de reproduction des documents à usage privé des personnes dans le cadre de recherches effectuées dans les locaux affectés à la consultation des documents des Archives territoriales de Saint-Martin. Les photographies sont autorisées pour les lecteurs conformément au règlement intérieur des Archives territoriales de Saint-Martin (formulaire d'autorisation de prise de vue renseigné en salle et visé par le conservateur). Ces reproductions sont autorisées expressément dans le cadre d'un usage non commercial, à des fins strictement personnelles et dans un cadre privé, par et pour le lecteur ;

- le droit de reproduction à des fins d'exposition en tous lieux et espaces publics et privés, à des fins d'édition graphique (catalogues, publications, brochures, cartes postales, programmes, affiches, plaquettes, sans que cette liste ne soit limitative), à des fins d'édition audiovisuelle y compris sous forme de vidéogramme, à des fins d'édition multimédia tant sur supports « off line » tels CD-ROM, CDV, CDI que par les moyens de télécommunication tels Internet ou d'autres réseaux dans lesquels les Archives territoriales de Saint-Martin sont partenaires et dont le sujet est à vocation pédagogique, patrimoniale, culturelle, historique et/ou éducative ;

- Dans tous les cas d'usage (droit de reproduction des documents à usage privé des personnes ou pour un tiers), l'utilisateur sera informé de son obligation à se conformer au code de la propriété intellectuelle tant pour les éventuels droits patrimoniaux qui y seraient attachés, qu'au regard des droits moraux (droits perpétuels) et de l'obligation de mentionner systématiquement l'auteur, la date du document, le lieu de conservation, la désignation du fonds et la cote du document conformément à la mention suivante :

Archives territoriales de Saint-Martin, Fonds Alain M. DUZANT (2 J), [cote complète du document à préciser]

ARTICLE 6 – PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de difficultés persistantes, les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront portés devant le Tribunal administratif de Saint-Martin.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Présidente de la Collectivité de Saint-Martin,
En l'Hôtel de la Collectivité de Saint-Martin,
Direction des affaires juridiques et du contentieux
BP 374 97054 Saint-Martin
- pour M. Alain M. DUZANT
Terrain Duzant
Anse Marcel
97 150 Saint-Martin

FAIT A SAINT-MARTIN, en cinq exemplaires, le

Pour la Collectivité, le donateur,

La Présidente du Conseil territorial,

Aline HANSON

Alain M. DUZANT

ANNEXE à la DELIBERATION : CE 112 - 12 - 2015

Collectivité de SAINT-MARTIN 971 127

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	DESTINATION	OBSERVATION
DP 971127 1502041	24/07/2015	Monsieur BROOKS Stéphane 97150 SAINT MARTIN AK 134	228 rue de Hollande Réaménagement intérieur	UB	256 m ²	Favorable	3 logt 151,80 m ²	Transformation d'une maison ind en 3 logts
DP 971127 1502042	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN BC 486	Résidence Belle Plaines Quartier d'Orléans Travaux de réfection et d'entretien :	UG	10 426 m ²	Favorable	LCR	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502043	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN BE 838, BE 839	Résidence les Surettes Concordia Travaux sur construction existante :	UH	11 669 m ²	Favorable	logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502044	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AK 334, AK 335, AK 336, AK 337	Résidence SCOTT Agrément TRAVAUX DE REVALORISATION :	UG/UB	10 103 m ²	Favorable	logts	Création de réseau enterré pour évacuation d'eau / réfection voirie
DP 971127 1502045	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN BE 837, BE 838	Résidence SUCRERIE Concordia TRAVAUX DE REVALORISATION :	UH	15 960 m ²	Favorable	logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502046	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AY 75	Résidence les SALINES Quartier d'Orléans Travaux de réfection et d'entretien :	UH	14 880 m ²	Favorable	logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502047	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AY 76	Résidence les Palmeraies Quartier d'Orléans TRAVAUX DE REVALORISATION :	UH	17 685 m ²	Favorable	logts	Remplacement des jalousies
DP 971127 1502048	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AI 01	Résidence Gendarmerie du Port Marigot Travaux de réfection et d'entretien :	UA	16 215 m ²	Favorable	Gendarmerie	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502049	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AR 339	Logement de la Gendarmerie La Savane Travaux de réfection et d'entretien :	UG	13 782 m ²	Favorable	logts	Travaux de réfection et d'entretien

Fait le 18 Août 2015 pour C E du 25/08/2015

Collectivité de SAINT-MARTIN 971 127

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	DESTINATION	OBSERVATION
DP 971127 1502050	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AR 339	La Savane Travaux de réfection et d'entretien :	UG	13 782	Favorable	logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502051	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AR 339	La Savane Travaux de réfection et d'entretien :	UG	13 782 m ²	Favorable	Bureau OCRTIS	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502052	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AT 480, AT 481, AT 483	Résidence Paradise Villa Horizon Pinel II Travaux de réfection et d'entretien :	UG UTb	15 333 m ²	Favorable	logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502054	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN BX 92, BX 93	Résidence FLAMBOYANTS Agrément Travaux de réfection et d'entretien :	UG	8 472 m ²	Favorable	Logts	Remise en état de l'éclairagedes cages d'escaliers
DP 971127 1502053	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN BE 840	Résidence CALYPSO Concordia Travaux de réfection et d'entretien :	UH	3 149 m ²	Favorable	Logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502055	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN BE 0905 , BE 1041, BE 1061	Résidence Les Manguiers Concordia Travaux de réfection et d'entretien :	UC/UGb		Favorable	Logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502056	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN BE 1033, BE 1034, BE 1035, BE 1036	Résidence Arc en Ciel Concordia Travaux de renforcement :	UGb	4 718 m ²	Favorable	Logts	Confortement du talus supérieur
DP 971127 1502057	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN BW 53	Bât de la CGSS Concordia TRAVAUX DE REVALORISATION :	UH	800 m ²	Favorable	Bureau	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502058	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AE 407	Ancien Musée Route de Sandy- Ground Travaux de réfection et d'entretien :	UPa	22 090 m ²	Favorable	Bureau	Travaux de réfection et d'entretien

Fait le 18 Août 2015 pour C E du 25/08/2015

Collectivité de SAINT-MARTIN 971 127

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	DESTINATION	OBSERVATION
DP 971127 1502059	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AR 339, AR 342	Gendarmerie La Savane Travaux de réfection et d'entretien :	UG	17 444 m ²	Favorable	Gendarmerie	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502060	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AK 315, AK 316	Résidence Louis-Antoine de Bougainville Agrément Travaux de réfection et d'entretien :	UG	2 844 m ²	Favorable	Logts/Bureau	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502061	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AV 438 AT 536	Résidence La BARRIERE Cul de Sac Travaux de réfection et d'entretien :	UG	5 601 m ²	Favorable	Logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502062	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AY 371	Résidence Les deux frères Quartier d'Orléans Travaux de réfection et d'entretien :	UGa/INAGa	11 876 m ²	Favorable	STEP	Remise en état
DP 971127 1502063	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AT 439	Résidence la Coline Grand-Case TRAVAUX DE REVALORISATION :	UG	10 650 m ²	Favorable	Logts	Reprise du talus
DP 971127 1502064	05/08/2015	SEMSAMAR 97150 SAINT MARTIN AY 642	Résidence HIRONDELLES Quartier d'Orléans TRAVAUX DE REVALORISATION :	UH	11 689 m ²	Favorable	Logts	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502065	06/08/2015	CAGEPA 97150 MARTIN-MARTIN AB 76, AB 79, AC 78, AC 79, AC 84	Hôtel Anse Margot Route de Terres Basses Bay Nettlé Travaux de ravalement Travaux de réfection et d'entretien :	UT	11 044 m ²	Favorable	Hôtel	Travaux de réfection et d'entretien
DP 971127 1502066	07/08/2015	Monsieur SCHNEIDER Francis 97150 SAINT MARTIN AY 229	19 rue des ARAWAKS Oyster Pond Construction de piscine :	UGa	1 245 m ²	Favorable	Habitation	
PC 971127 1301033	30/04/2013	SARL Blue Villa Caraïbe Promotion 97150 SAINT-MARTIN AT 0332	14 rue de Luc ZAC LE PRIVILEGE Nouvelle construction :	UT	4 210 m ²	Favorable	Hôtel	PC initial :04/11/2013

Fait le 18 Août 2015 pour C E du 25/08/2015

Collectivité de SAINT-MARTIN 971 127

N°Dossier	Date dépôt Complété le	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales	Adresse du terrain Nature des travaux	POS	Superficie	Décision Nature Date	DESTINATION	OBSERVATION
PC 971127 1501008	19/01/2015	SARL Grand-Case B.C.M Association 97150 SAINT MARTIN BK 175	21 Rue de la Petite Plage Travaux sur construction existante :	UT	11 371 m ²	Favorable	Station dépurateur	
PC 971127 1501046	02/06/2015	Madame RICHARDSON Shanta Nidina 97150 SAINT MARTIN AR 24	55 Rue Millrum Grand-Case Surélévation :	1NA UG	1 643 m ²	Favorable	Habitation	Avis favorable com urb
PC 971127 1501057	07/07/2015	Madame CHANTON Crystal 97150 SAINT MARTIN AT 756	1 A Surise View Cul de Sac Construction neuve :	UG	800 m ²	Favorable	Maison ind 134 m ²	
PC 971127 1501065	03/08/2015	Monsieur IFRAH-DESPREAUX Sem David 97150 SAINT MARTIN BI 187	312 rue Rond Point Terres Basses Travaux sur construction existante :	NBa	10 000 m ²	Favorable	Maison ind 359.40 m ²	Réaménagement de la maison / création d'un garage et maison de gardien

Fait le 18 Août 2015 pour C E du 25/08/2015

JOURNAL OFFICIEL DE SAINT-MARTIN
 Directrice de la publication : Aline Hanson
 Edité par l'EURL Le Pélican Nautique
 Période couverte : du 1^{er} août 2015 au 31 août 2015
 N° 72 - Prix de vente : 2 € - Dépôt légal à parution - ISSN : 1968 - 9683 - Tirage : 500 ex.
 Imprimé par The Daily Herald N.V., Bush Road, Philipsburg, Sint Maarten, Antilles Néerlandaises

J.O.SXM 2.00



Formulaire d'abonnement au journal Officiel de Saint-Martin
Tarif annuel : 25 euros

NOM :

SOCIÉTÉ :

ADRESSE DE LIVRAISON :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

.....

Adresser ce formulaire accompagné d'un chèque de 25 euros libellé à l'ordre de EURL Pélican Nautique, à l'adresse suivante :
 Éditions Le Pélican Nautique - 25 Tia Maria - Anse Marcel - 97150 - Saint-Martin